



### 1. Cotisation

Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation pour 2025, nous vous remercions de bien vouloir la régler (38 €).

### 2. Participation forfaitaire de 30 € par personne.

### 3. Elections des membres du comité départemental

Huit postes de titulaires et quatre postes de membres associés sont à pourvoir.

(\*) Seuls les Membres à jour de leur cotisation peuvent participer au vote.

Les candidats doivent se faire connaître avant le mercredi 1er mars 2025, délai de rigueur, par courriel à : [secretariat.onm35@gmail.com](mailto:secretariat.onm35@gmail.com) ou par courrier à Monsieur Alain-François Lesacher - 6 rue de Robien- 35000 Rennes

### 4- Inscription :

**Vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne :** <https://ille-et-vilaine.anmonm.org/agenda/assemblee-generale-2025-115> et d'effectuer le règlement **par virement RIB, en précisant dans le motif : AG 2025 nom et prénom**, au compte :

**ANMONM35 - IBAN : FR76 1360 6000 4430 3036 2100 057**  
chez M. Arnaud KERRAND, 4 rue Jacqueline Auriol - 35500 Vitré

ou par chèque à l'ordre de ANMONM 35, à adresser à Arnaud Kerrand, 4 rue Jacqueline Auriol 35500 Vitré **pour le mercredi 1er mars au plus tard**

Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale, merci de remplir le pouvoir ci-dessous.

✂.....✂

..... sera présent à l'assemblée générale    oui     non

et sera accompagné de ..... invité(s).

Nom et prénom des invités :

### POUVOIR

..... donne pouvoir de le représenter et de voter en son nom à :  
M.....avec faculté de substituer.

Fait à ....., le

Signature

### INSCRIPTION au cocktail déjeunatoire

..... » participera au cocktail déjeunatoire à l'issue de l'assemblée générale et sera accompagné de ..... personne(s) et joint donc un chèque de **30 €** x = ..... euros

